



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU l'arrêté du 31 mai 2010 relatif aux titres, diplômes, certificats, attestations exigées des candidats ayant subi avec succès les épreuves des concours de recrutement des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés et de personnels d'éducation relevant du ministre chargé de l'Education nationale,
- VU l'arrêté du 4 février 2020 relatif au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger
- VU la proposition de la directrice de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la **Certification d'Aptitude à la Participation à l'Enseignement Français à l'Etranger (CAPEFE)**, au titre de l'année universitaire 2025/2026 est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Claire COLOMBEL-TEUIRA **Maître de conférences**

Vice-Présidente du jury :

- Mme Sylvie MARECHAL **Maître de conférences**

Membres du jury :

- Mme Emiline MUNN **Professeure agrégée**
- Mme Geneviève GUETEMME **Maître de conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence de la Présidente de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 14/11/2025

Éric BLOND